

# Le Castéra Info

BULLETIN MUNICIPAL N°30 - AOUT 2016

## Mairie de LE CASTÉRA

Tél : 05 61 85 65 59

Fax : 05 61 85 28 11

[mairie.le.castera@wanadoo.fr](mailto:mairie.le.castera@wanadoo.fr)

Site internet :

[www.mairie-lecastera31.fr](http://www.mairie-lecastera31.fr)

## HORAIRES d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

de 10h à 12h et de 15h à 17h

Mercredi de 10h à 12h

## DANS CE NUMÉRO

Le mot du Maire .....	2
Travaux réalisés .....	3
Les échos du Conseil municipal .....	4
Etat civil .....	6
La vie des associations .....	8
Les manifestations au fil de l'année .....	10



# Le mot du Maire

La fusion obligatoire des communautés des communes de Cadours et de Grenade sera **effective** le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les deux communautés n'ont pas les mêmes compétences. En effet, en 2003 lors de sa création, La CCC de Cadours avait choisi de prendre la compétence des affaires scolaires et périscolaires. Grenade refusant cette compétence facultative, les affaires scolaires et périscolaires seront donc restituées aux communes. Cela entraînera une profonde réorganisation financière. Un bureau d'études évalue actuellement les attributions de compensation qui seront affectées à chaque commune. Il faut noter que cette affectation financière ne sera allouée que sur le budget de fonctionnement. L'investissement, s'il y a lieu, sera à la charge des communes disposant d'une école.

A la même date, le syndicat de la restauration scolaire « Val de Save » sera dissous. Après plusieurs mois de réunions et d'études juridiques et financières, les communes de la communauté de Cadours ont décidé, à l'unanimité, de ne pas poursuivre, sous une forme d'entente, l'engagement auprès de Val de Save. Les 12 communes sur 15 se retirant du syndicat ont lancé une étude prospective pour l'organisation d'un groupement de commandes vers un autre fournisseur.

Les travaux d'assainissement collectif du village sont quasiment terminés. Seule une portion d'une cinquantaine de mètres n'a pas été réalisée. Une entreprise

spécialisée doit y effectuer un forage spécifique ce qui entraîne un retard dans le revêtement de la voirie. L'école est néanmoins déjà connectée à la station d'épuration.

L'installation de toilettes publiques par lavage automatique est en cours d'étude. Cet équipement devenant indispensable sera adossé à un barnum permettant à toutes les associations une utilisation plus pratique de la place de la mare lors de leurs manifestations.

Les travaux de voirie, qui étaient financés tous les 2 ans par le conseil Départemental et la Communauté des Communes pour un montant de 93 908€ HT le sont aujourd'hui sur 4 ans pour le même montant. Comptablement cela signifie qu'en 2016 le montant des travaux s'élèvera à 12 741€ (en incluant le solde de 2015), en 2017, 2018 et 2019 il sera de 28 741€ chaque année. Il faut savoir aussi que la commune n'est pas autorisée par la perception à abonder sur ses fonds propres, la voirie étant une compétence de la communauté des communes.

Je vous souhaite un bel été.

\*Je remercie particulièrement Madame Karine Cayrou (correspondante) pour les photos et les articles parus dans la Dépêche du Midi et repris tout ou partie dans ce bulletin.

Yvan Gonzalez

## Voyage au Parlement

Monique Iborra, députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription, a réuni dernièrement dans la salle du conseil municipal de la mairie de Lévis des élèves, leurs parents et les élus concernés afin de présenter en détail le **voyage à Paris des 27 et 28 septembre 2016 prochain pour visiter l'assemblée nationale**. Madame Iborra s'explique «je trouve ce projet d'instruction civique essentiel pour expliquer à la jeune génération ce qu'est le parlement et la république». Ce projet est entièrement financé par la réserve parlementaire de la députée. Elle s'est entourée de la ligue de l'enseignement pour l'encadrement et le déroulé pédagogique du voyage, des mairies et de l'éducation nationale pour sélectionner les enfants parmi les conseils municipaux jeunes et les écoles.

Au total, ce sont 16 enfants, 13 garçons et 3 filles, en majorité des CM2 et des 6<sup>èmes</sup>, issus de 14 communes de la circonscription qui participeront à ce projet.

Un tirage au sort a permis de désigner Maïlys Bernet, parmi les adhérents de PERISCOL habitant Le Castéra et scolarisés en CM2.

Le groupe sera accompagné de 3 adultes encadrant. Une deuxième réunion a permis aux enfants d'organiser au mieux le temps de voyage en train jusqu'à Paris, les temps libres du séjour et le travail de restitution. Outre la visite de l'assemblée nationale, la députée a aussi prévu une croisière commentée sur la seine.

## Travaux réalisés



Travaux assainissement collectif au village



Rénovation des fonts baptismaux



Pose de poteaux et lisses espace du 19 mars



Aménagement parterre fleuri entrée cimetière



Ouverture passage accès village



Fleurissement



# Les échos du Conseil Municipal

## Diagnostic restauration Eglise de Larmont (choix de l'architecte)

L'étude et le diagnostic des travaux de restauration de l'église de Larmont doivent obligatoirement être réalisés par un architecte des bâtiments de France.

Après l'étude de deux diagnostics, Le cabinet d'architecte du Patrimoine Sylvie RAPP a été retenu pour un montant de 8 320 € H.T. soit 9 984 € T.T.C.

## ADAP : Autorisation de procédure

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui a introduit différentes obligations légales pour les collectivités, quant à la mise en accessibilité, avec des échéances à 2015 pour des thématiques telles que les mobilités ou le cadre bâti.

M. le Maire présente à l'Assemblée la liste des bâtiments ou installations ouverts au public sur 3 périodes allant de 2016 à 2018. Il présente également l'estimation financière allouée à l'ensemble des travaux qui s'élève à 28 000 H.T.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'une part, de valider l'agenda d'accessibilité programmée et d'autre part de l'autoriser à déposer la demande de validation de l'agenda auprès des services de l'Etat.

## Devis entrée du cimetière

M. le Maire propose de remettre en place l'ancien portail à l'entrée du cimetière communal. Le portail actuel sera modifié et placé à l'entrée du cimetière de Pradère. Après descriptif des travaux, le devis retenu est celui de : S.A.R.L. Pétraut pour un montant de 4 926.40 € H.T. soit 5 911.68 € T.T.C.

## Dissolution du C.C.A.S

L'article 79 de la loi NOTRe a supprimé l'obligation légale pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un Centre Communal d'Action Sociale. Dans le cas de dissolution du C.C.A.S., les compétences « action sociale » sont exercées directement par la commune.

## Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

### Budget de Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
354 667,94 €	465 133,01 €

Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice de 110 465,07

### Budget d'Investissement :

Dépenses	Recettes
119 880,72 €	115 006,16 €

Soit un déficit d'investissement de 4 874,56€

Et un solde des Restes A Réaliser de 47 880,31€

## Affectation du résultat

**Fonctionnement** : Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015 : 509 103,78 €

Total affecté au compte 1068 : 52 754,87 €

## Vote du Budget Primitif 2016

### Budget de Fonctionnement :

Dépenses	Recettes
951 302,61 €	951 302,61 €

### Budget d'Investissement :

Dépenses	Recettes
535 761,48 €	535 761,48 €

## Vote des taxes

M. le Maire rappelle que compte tenu des bases prévisionnelles des dits impôts communiqués par les services fiscaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que les taux des 3 taxes restent inchangées pour 2016.

TH : 9,29%	TF : 14,42%	TFNB : 58%
------------	-------------	------------

## Demande de subvention Caisse des Ecoles

Une subvention de 400 € a été allouée à la caisse des écoles au prorata du nombre d'élèves soit pour l'école « Jean-Louis Etienne » Le Castéra : 200 € et pour l'école de Garac : 200 €.

## Propositions des subventions accordées aux associations

AC.C.A	300 €
Anciens Combattants	200 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Expression	300 €
Cyclo Club	300 €
Entente de la Save (FCO)	200 €
Pétanque Castéraise	300 €
Mieux Vivre	300 €
Association des Concours Agricoles	200 €
Ail Violet de Cadours	200 €
Raconte-moi...	300 €
FNACA	200 €
Chats d'Oc	300 €
Pat'Agil	300 €
Caisse des Ecoles	400 €

## Indemnités du Maire

L'assemblée est informée de la nouvelle fixation obligatoire des indemnités de fonction des maires. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 (loi NOTRe), les indemnités de fonction des maires sont fixées à titre automatique au taux maximal du barème défini à l'article L.2123-23 du C.G.C.T. Compte tenu de la population de Le Castéra, inférieure à 1000 habitants, l'indemnité du maire doit être égale à 31 % de l'indice 1015 brut.

## Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Travaux intérieurs de la Maison des Associations (électricité, Plomberie, isolation, carrelage)  
Réparation Eglise de Larmont et église du village  
Construction toilettes publiques  
Enfouissement réseau Télécom.  
Enfouissement réseaux électriques  
Travaux d'adaptabilité

## Dépôt registres état-civil aux Archives Départementales

Il a été proposé à la commune le dépôt des archives aux Archives départementales, considérant que les documents pris en charge par le service départemental d'archives restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,

Les archives de 1900 à nos jours pourront rester à la Mairie.

## Fin de l'enquête publique – Chemin rural « Les Pountils »

M. le Maire informe l'assemblée qu'un administré a souhaité faire l'acquisition du chemin des Pountils, propriété de la commune de Le Castéra.

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 mai 2016 au 17 mai 2016 et après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la désaffectation et l'aliénation du chemin rural des Pountils, qui n'est plus affecté à la circulation depuis de nombreuses années, a été décidée par le Conseil municipal.

M. le Maire propose donc de donner une suite favorable à cette demande. De plus en réalisant cet achat ils pourront continuer à assurer l'entretien du chemin mais aussi clôturer leur propriété.

## Fonds de Soutien à l'Investissement Local

Les membres du Conseil Municipal sont informés que le Gouvernement a décidé de soutenir l'investissement local des communes et des intercommunalités, grâce à un fonds de soutien public local.

La région Languedoc-Roussillon/Midi Pyrénées bénéficie d'une enveloppe de 74,4 M€ complétée par une majoration de la DETR.

M. le Maire propose la modernisation du complexe scolaire en fournissant à la préfecture tous les documents nécessaires (note explicative, devis, plans, etc...) à son instruction.

# Les échos du Conseil Municipal

en date du 10 juin 2016

## Avis sur la dissolution du SIVU « Val de Save »

En date du 12 avril 2016, le Préfet de la Haute-Garonne a notifié au syndicat du Val de Save de son intention de dissoudre ledit Syndicat dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) élaboré dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. L'assemblée délibérante dispose d'un délai de 75 jours à compter de la date de la notification de la présente décision pour émettre un avis sur ce projet de dissolution, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. Le Syndicat et l'ensemble des communes adhérentes renouvellent la volonté de pérenniser ce service existant déjà depuis plus de 20 ans.

Les communes adhérentes du Syndicat ont malgré tout besoin du service proposé par le syndicat existant et sa dissolution met toutes ces communes dans l'impossibilité de fournir cette prestation. Une telle dissolution oblige les communes adhérentes à repenser l'organisation de ce service.

Le conseil municipal rejette cette proposition.

## Avis sur la fusion de la C.C.C.C et de la C.C. Save & Garonne

Le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable à l'encontre du projet de périmètre proposé au 1er janvier 2017 si un délai supplémentaire n'est pas accordé, afin de tenir compte des contraintes locales fortes qui pèsent sur ce territoire et nous permettre d'élaborer un nouveau projet de territoire pour envisager sereinement l'avenir et réussir cette fusion.

## Avis sur la fusion du S.I.E Hers Girou et du S.I.E Save et Coteaux de Cadours

M. le Maire informe le Conseil municipal que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

Pour l'heure, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) qui propose la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée de la Save et des coteaux de Cadours et du Syndicat intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Aussi, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable à l'encontre du projet de schéma de coopération intercommunal, relatif aux syndicats des eaux, tel qu'il est proposé à ce jour mais au 1er janvier 2020.

## Avis sur la décision du SITPA (Syndicat Intercommunal pour le Transport des personnes âgées)

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la décision du SITPA. Ce dernier a sollicité M. le Préfet afin d'obtenir un délai pour une dissolution du syndicat au 31 Décembre 2017. Ce délai est nécessaire aux communes membres du SITPA et au Conseil Départemental pour la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'aide au transport, au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus.

Le conseil municipal soutient cette proposition.

## Décès

KÜHLE Manfred.....	18 décembre 2015
JACOMET Jacques.....	7 janvier 2016
ARRUCAT Odette.....	2 mai 2016
DAN TRANG Lac.....	8 juin 2016
GONZALEZ Eloi.....	22 juin 2016
BORDES Noël.....	24 juin 2016

## Maintien à domicile des personnes âgées

Véronique Volto, Vice-Présidente du Conseil départemental de la Haute-Garonne Chargée de l'action sociale seniors, nous prie d'insérer l'information ci-dessous.

Madame, Monsieur,

**Au Conseil départemental, nous pensons que la solidarité nous appelle à affronter ensemble, collectivement, les difficultés rencontrées. Et c'est précisément cette solidarité qu'apporte le Conseil départemental en adaptant sans cesse son action publique de proximité, pour être au plus près de la réalité et en cherchant à être toujours porteur de cette innovation, source de mieux être pour les habitants de la Haute-Garonne, quel que soit leur âge, leur niveau de revenu et leur lieu de vie.**

Comme se plaît souvent à le dire le Président du Conseil départemental, Georges Méric : la solidarité, c'est l'ADN du Département. **730 millions d'euros sont consacrés en 2016 à l'action sociale, soit plus de 50 % du budget. La place que nous voulons accorder aux personnes âgées et aux personnes handicapées, le lien que nous voulons promouvoir entre les générations dans notre société sont autant de questions prédominantes pour l'assemblée départementale.**

Le maintien à domicile demeure la pierre angulaire de notre politique d'accompagnement des personnes âgées. Pour ces dernières, l'APA dont la réforme est lancée restera une grande avancée sociale impulsée par le Gouvernement. Nos 23 maisons des solidarités (MDS) et notre réseau de 90 points d'accueil travaillent sur l'information et l'orientation, en vue de bâtir un plan d'aide personnalisé destiné à privilégier le maintien à domicile le plus longtemps possible : aide à domicile, téléassistance, logement adapté...

**La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, qui conforte le rôle du Département dans la gestion des services d'aide à domicile (SAAD), réforme l'APA en permettant aux bénéficiaires qui en ont le plus besoin d'avoir plus d'heures et moins de reste à charge. Ainsi la loi va autoriser une hausse des plafonds des plans d'aide.**

Même si tous les bénéficiaires pourront prétendre à une augmentation d'heures, en Haute-Garonne ce sont 3 000 bénéficiaires dont les plans sont aujourd'hui au maximum qui seront concernés. Pour les bénéficiaires les plus dépendants, la loi prévoit aussi une baisse du reste à charge.

**Enfin, je voudrais souligner une mesure qui nous tient particulièrement à cœur et qui vient d'aboutir : la mise en place des halte-répits.** Nous nous étions engagés pendant la campagne électorale de 2015 à accompagner leur développement en Haute-Garonne car le répit des aidants familiaux est un enjeu majeur dans notre société qui est inscrit dans la loi ASV.

**Ces dispositifs d'accueil pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés n'ont pas de finalité thérapeutique. Ils proposent une prise en charge et un accompagnement relais de la personne âgée de façon à permettre à l'aidant de se ressourcer en prenant du temps pour lui.**

Mi-avril, nous avons lancé un appel à projets. Le 30 juin, 7 projets ont été examinés. L'EHPAD Saint Jacques de Grenade s'est positionné afin de créer un nouveau service à la population. Cette offre alternative vise à répondre à une réelle attente au sein de nombreuses familles qui vivent à domicile avec un parent âgé et qui ont vraiment besoin de « souffler » un peu, de prendre un peu de temps pour soi.

Mesdames et Messieurs, comme vous pouvez le lire, le Conseil départemental est soucieux de déployer et de renforcer un service public de proximité, efficace et disponible en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap, un Conseil départemental qui agit contre la perte de lien social, l'isolement, l'exclusion et dont les choix politiques garantissent l'accès aux droits des plus fragiles dans une société qui doit faire face au vieillissement de sa population. **Le Ministère de la santé estime que d'ici 2040, la population dépendante de notre pays serait comprise entre 1.7 et 2.2 millions de personnes. Nous devons donc collectivement nous préparer à la montée en puissance de la dépendance.**

Bien cordialement.

Véronique Volto

## Etat civil

### Naissances

PRUNIER Mathis.....	6 novembre 2015
LEBBED Auriana.....	7 janvier 2016
LEBBED Tim.....	7 janvier 2016
PANTERNE Mathilde.....	2 février 2016
BAR-VERLHAC Chloé.....	2 mars 2016

# La vie des associations

## PÉRISCOL, ASSOCIATION NÉE IL Y A 21 ANS !

Périscol, association créée en 1995 par une enseignante du Castéra et des parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) gère, à présent, la politique jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours (CCCC). Créée à l'origine dans le cadre d'un projet d'aménagement du temps de l'enfant, l'association souhaitait proposer un accueil péri et extra scolaire de qualité en lien avec l'école et permettre aux enfants et adolescents une ouverture citoyenne, culturelle et sportive. Depuis, Chaque jour, une étude surveillée et de l'aide aux devoirs sont mis en place gratuitement dans les écoles du Castéra et de Garac. Un goûter équilibré est ensuite servi aux enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE). Puis, des animations créatives et originales sont proposées par des animatrices diplômées de l'association et de la CCCC. Périscol, c'est aussi une antenne à Cadours avec le centre de loisirs dans lequel les enfants sont accueillis le mercredi après midi et durant les vacances scolaires, des stages, des activités culturelles et sportives, un atelier d'Arts Plastiques géré par une artiste peintre, des sorties culturelles ou ludiques, des actions intergénérationnelles, des séjours dont l'un permet la découverte du patrimoine régional dans le cadre d'une liaison écoles/collège et c'est aussi un comité de jeunes dans lequel des collégiens et des lycéens peuvent se retrouver et proposer des projets concernant leurs pairs et plus largement des actions citoyennes. Pour mener à bien toutes ces actions, l'association



Périscol perçoit des prestations de la Caisse d'allocations familiales, une cotisation trimestrielle des familles concernées et une subvention conséquente de la CCCC qui jusqu'à présent avait la compétence des affaires scolaires et périscolaires. A partir de janvier 2017, la CCCC n'existera plus et la nouvelle communauté de communes créée par la fusion obligatoire de celles de Cadours et de Grenade ne devrait pas conserver cette compétence. Quid de Périscol à ce moment-là ? Comme à l'accoutumé, pour clôturer l'année dans la bonne humeur, la fête de Périscol a eu lieu vendredi 24 juin à l'école du Castéra. Les enfants ont chanté et ont offert des roses à leurs animatrices. Tout le monde a ensuite partagé un moment très convivial autour d'un buffet dînatoire copieux. La soirée s'est terminée en musique par un bal improvisé. Plus tôt dans l'après midi, des animations parents-enfants avaient permis à chacun de s'amuser en famille sur le thème du cinéma. Les décorations et accessoires (PÉRISCOLWOOD, moustaches, lunettes...) avaient été confectionnés par les enfants sur le temps de l'ALAE.

## FÊTE LOCALE LE 30 AVRIL 2016

Cette année, pour une question de sécurité, le Comité des Fêtes a dû modifier son programme de la fête locale suite aux travaux d'assainissement réalisés au village et ses alentours. Malgré un temps peu clément, les bandas « Bisto de Nas » ont su réchauffer l'ambiance le samedi soir autour du barbecue.

Pour sa 1<sup>ère</sup> édition, le comité des fêtes a organisé son marché gourmand et artisanal. En présence de nombreux exposants, chacun pouvait flâner parmi les stands de biscuits, de chocolats, de bière artisanale, de conserves de canard, de producteurs de safran et d'huile végétale, à la création de bijoux... Sur la place, une exposition de voitures anciennes avec la partici-



pation du Club automobile de Caubiac a ravi petits et grands. Le comité des fêtes vous donne **rendez-vous en Novembre pour la soirée Châtaignes et vin nouveau.**

## JOURNÉE DU LIVRE LE 30 MARS 2016

La 4<sup>ème</sup> édition de la journée « Autour du livre et du papier » a eu lieu à Garac le dimanche 20 mars. Cette manifestation a été délocalisée, cette année, dans le village voisin pour cause de travaux d'assainissement au Castéra.

La salle beaucoup, plus grande, a permis de recevoir 20 auteurs de romans, 3 maisons d'édition, une librairie/café, plusieurs exposants de réalisation autour du papier (cartes, pliages, livres-objets, collection de buvards, etc.) sans oublier les ateliers spécifiques aux animations. La présence de l'association PÉRISCOL a été remarquée, les animatrices se sont investies dans le projet et ont imaginé des activités : Anne-Marie a animé un atelier Poésie où les enfants, comme dans le livre « Le petit voleur de mots », découpent des mots et les classent pour en faire des Haïkus. Le groupe de Françoise a fabriqué des marque-pages aux pensées. Le public, fidèle au rendez-vous, a pu appré-



cier les intervenants de slam, de poésie et de contes pour enfants. L'ambiance était excellente pour lancer le jumelage de la commune avec nos amis du Québec. Pour mieux coordonner ses actions l'équipe organisatrice a décidé de se regrouper en association « Plaisir du livre » parue au journal officiel au mois de mai 2016. L'association vous donne rendez-vous le

**9 octobre pour le prochain salon du livre à la base de loisirs de Bouconne.**

## REPAS DES ASSOCIATIONS LE 2 JUILLET 2016

Cette 3<sup>ème</sup> édition du repas des associations a connu un franc succès avec une mobilisation importante du milieu associatif. Plus d'une centaine de convives représentaient les associations de Le Castéra, parmi elles : Le Comité des fêtes, ACCA, 4x4, Cyclo Club, la pétanque, Raconte moi..., Expression.

Chacun a apporté sa contribution et le repas fut apprécié des nombreux convives. Un grand merci à Michel. Cette journée est un moment de dialogue et d'échange entre membres mais c'est également l'occasion de réu-



nir toutes les associations, de leur permettre de se rencontrer et de saluer leur travail sur la commune.



Chats d'Ôc du Castéra

## ASSOCIATION CHATS D'OC

L'association Chats d'Ôc du Castéra poursuit ses activités de capture et stérilisation des chats errants de la commune et des environs.

Sur les six premiers mois de l'année, 11 chats ont été capturés, opérés et relâchés là où ils avaient été pris, soit 4 mâles et 7 femelles, dont 4 étaient

pleines. Tout cela a été rendu possible grâce à une aide du conseil municipal, les participations de moins d'une dizaine d'adhérents et presque autant de donateurs, sans compter des tarifs préférentiels de la part des vétérinaires. Mais il en reste certainement, et il ne faut pas hésiter à contacter l'association au (05 62 13 40 71/ herve.jeune@wanadoo.fr ou 06 63 76 25 42/emyboop@hotmail.fr) si vous voyez s'installer ou souvent passer par chez vous des chats manifestement non stérilisés et sans propriétaire.

vendredi  
**18**  
déc.  
2015

## PLANTATION DES ARBRES DU CLIMAT ET DE LA LAÏCITÉ

14h30, vendredi 18 décembre 2015, la place de l'ancienne mare est envahie par les élèves de l'école Jean-Louis Etienne. Yvan Gonzalez, le maire, les accueille ainsi que le public venu participer à cet événement. Monsieur le maire explique que la municipalité travaille depuis plusieurs jours à la réhabilitation de ce talus afin d'en faire un lieu agréable de promenades, comme il l'était autrefois. Ainsi, les enfants vont y planter 11 arbres pour le climat : 3 érables boule, 3 érables pourpre, un micocoulier, un liquidambar, un cerisier du Japon, un tulipier de Virginie et un sorbier des oiseaux. Tous les enfants ont réalisé des pancartes avec le nom de chaque arbre agrémenté d'un dessin qui sera planté près de lui. Un Ginkgo Biloba vient compléter la plantation pour représenter l'arbre de la laïcité. Une fois les plantations terminées, les enfants et le public se sont retrouvés à la mairie pour écouter les premiers récités des poèmes puis ce fut le goûter bien mérité pour petits et grands, offert par la mairie.



dimanche  
**20**  
déc.  
2015

## REPAS DES AINÉS

Le centre communal d'action sociale (CCAS) a organisé le 20 décembre 2015, le repas des aînés à la salle des fêtes, une soixantaine d'aînés de plus de 70 ans a savouré un repas préparé par Thierry, traiteur.

Deux animations ont rythmé l'après-midi : Gérard Vaur était l'invité spécial de la journée. Chanteur, conteur et comédien, cet artiste a chanté les chansons de son répertoire et rendu hommage à Léo Ferré et Gilbert Bécaud entrecoupé d'histoires savoureuses. Il propose même à la fin de danser paso-doble, tango, slow et madison. La mairie a décidé de solliciter les personnes présentes en leur proposant à nouveau de voter. Cette fois, point d'élections politiques mais il s'agissait, parmi les cartes de vœux réalisées par des habitants et exposées, d'élire la carte de vœux officielle 2016 de la municipalité. Tout le monde s'est prêté au jeu.



samedi  
**13**  
fév.  
2016

## NOUVEAUX ARRIVANTS

Samedi 13 février à 18h30, la salle du conseil municipal s'est remplie des nouveaux habitants et de ceux ayant obtenu la naturalisation française. Chaque année, ce sont une quinzaine de foyers qui s'installent sur la commune, et cette fois une citoyenne a été naturalisée française.

Yvan Gonzalez, le maire, a présenté le village, les travaux d'embellissement et de restauration des dernières années et a abordé l'avenir de la commune au sein du canton. Monsieur le maire a profité de l'instant pour remettre le diplôme de la médaille d'honneur à Serge Ségura, employé municipal. Ensuite, ce furent aux

associations du village de présenter leurs activités. Le cocktail dinatoire qui s'en est suivi a permis à tous d'échanger.

Frédéric, sa femme et leurs trois enfants sont venus s'installer au village en juillet dernier après sept ans passés à Pékin. Ce père de famille avoue avoir été «conquis par la beauté du coin. Une fois passée la forêt de Bouconne, le paysage est vallonné et superbe. Avec mon épouse, nous savions que nous avions trouvé notre petit coin de paradis.»

Jean-Jacques et Constance confient avoir également été séduit par «la beauté du village et son côté rural».



dimanche  
**19**  
mars  
2016

## CÉRÉMONIE DU 19 MARS 1962

La cérémonie de commémoration du 54<sup>e</sup> anniversaire du cessez-le-feu en Algérie a été particulièrement suivie au Castéra le dimanche 19 mars. Tous les anciens combattants et veuves de guerre et élus et citoyens du canton se sont retrouvés sur la place de la mairie pour un dépôt de gerbes à l'espace du 19 mars. Les porte-drapeaux des associations ont respectueusement baissé les couleurs pendant la minute de silence. Après les différents dépôts de gerbe et la lecture de poèmes par les enfants de l'école Jean Louis Etienne, ce fut la lecture du message par M. Michel Gaston président de la FNACA. La cérémonie a été suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité, à la salle des fêtes, précédé de chansons sur le thème de la paix dans le monde par les enfants.



dimanche  
**15**  
mai  
2016

## LES VAL'REVEURS

La salle des fêtes du Castéra a accueilli le dimanche 15 mai 2016 la Compagnie Les Val'Rêveurs pour une journée autour du théâtre.

La troupe a proposé deux spectacles :

- *La sorcière du placard aux balais*, à 15 heures, destinée aux enfants. Cette pièce est l'adaptation du conte de Pierre Gripari issu de son livre Contes de la rue Broca.
- *Le marquis de Ver Luizant*, à 20h30, création originale. Une comédie tout public baroque et musicale dont l'action se déroule au XVII<sup>e</sup> siècle dans le midi de la France.

Plutôt basée en région parisienne, cette petite troupe de onze comédiens amateurs a décidé de relever le challenge de jouer loin de chez elle grâce à l'une des comédiennes, qui a de la famille dans le village.



mercredi

**25**

**mai**

2016

## VISITE DE LA STATION D'ÉPURATION

Le 25 mai dernier, la classe de l'école élémentaire Jean-Louis Etienne a visité la station d'épuration du Castéra. Accompagnés de leur enseignante, Mme Fourcade et d'Yvan Gonzalez, le maire, les élèves de CE1\CE2 ont découvert le principe de cet équipement écologique, à filtres plantés de roseaux prévu pour 250 équivalents habitants. Cette nouvelle structure reçoit déjà les eaux usées de l'école et bientôt celles du village. Une station d'épuration innovante, parfaitement intégrée au paysage, sans nuisance sonore ou olfactive et qui s'inscrit dans la politique de développement durable de la municipalité.



Analyse et traitement de l'eau n'ont plus de secret pour les écoliers. Après une présentation théorique en classe, Mathieu Couderc (STEP CONCEPT) et son collègue Olivier Prietto (Maître d'oeuvre OTCE), ont fait visiter le site et ont répondu aux nombreuses questions très pertinentes des enfants « Si on ne peut pas les voir, comment on sait qu'il y a des bactéries dans l'eau ? ». Une occasion unique de mesurer le cheminement complexe des eaux usées et de comprendre ce qu'il se passe après avoir tiré la chasse d'eau ou après avoir pris une douche.

lundi

**29**

**août**

2016

## Asso ROUE LIBRE au CASTÉRA

L'association Roue Libre créée il y a un an, a pour objet le soutien et la sensibilisation aux maladies génétiques. **Jean-Baptiste Gave**, 27 ans, son président, atteint de la myopathie de Duchenne participe à de nombreux projets comme Home Autonome, qui consiste à créer une résidence constitué d'appartements classiques et d'autres adaptés aux personnes à mobilité réduite. Il a aussi mis en place une newsletter dans son quartier. Jean-Baptiste participe également à l'organisation d'intervention de sensibilisation au handicap dans les écoles de la région Lilloise. Enfin, il participe activement à la vie de son foyer médicalisé puisqu'il est vice-président du conseil de vie sociale.



Mais il a pour ambition la réalisation d'un premier projet : « Traverser la France avec son fauteuil roulant électrique » durant l'été 2016.

Ce parcours, de Lille à Montpellier, se fera en 80 étapes de 20 km chacune soit une distance d'environ 1 700 kms. La durée est estimée à trois mois durant lesquels il logera dans son camping-car. Ce projet qui mobilise l'association depuis des mois représente le moyen de réaliser un triple objectif:

- Récolter des fonds pour la recherche contre les myopathies par le biais de conférences dans les villes-étape,
- Sensibiliser sur l'accessibilité des lieux publics,
- Se surpasser et montrer la voie du possible.

Notre commune fait partie des villes-étape traversées. La salle des fêtes sera à la disposition de M. Jean-Baptiste Gave où **il tiendra une conférence le 29 août 2016.**